

L'ELECTEUR

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC,
Propriétaire

Edition quotidienne

ANNONCES NOUVELLES.

Ecole des Arts et Métiers.—
Avis.—D. Desjardins.
Leçons de Musique.—
Immense vente à l'encan.—O. Lemieux et Cie.
Magasin de tabac.—B. Houde et cie.
Six Cents Barils d'huîtres.—Lettelier et Dubord.
Mountain Hill House.—E. Dion.
L'Indépendance Belge.—
J. A. Th. Le Vasseur.
On a besoin immédiatement.—P. H. Matte.
Exposition d'agriculture 1881.—F. Oliver.
Salle de Musique.—
Nouveau bureau d'avocat.—

QUEBEC, 26 OCTOBRE 1881.

DECLARATION

DE

L'ARCHEVEQUE et des EVEQUES

De la Province Ecclésiastique de Québec

CONCERNANT CERTAINS ÉCRITS PUBLIÉS CONTRE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Nous soussignés, Archevêques de la province ecclésiastique de Québec, réunis comme conseil supérieur établi par la bulle "Inter varias sollicitudines" pour la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est à dire, de la foi et des mœurs, dans l'Université-Laval, avons reçu de cette Institution une plainte contre certains écrits récents dans lesquels se trouve une foule d'accusations diverses contre elle. Faisant droit à la dite plainte, en vertu des pouvoirs à nous confiés par un règlement apostolique de 1877, déclarons et ordonnons ce qui suit:

I. Ces accusations n'ayant pas été portées devant notre tribunal, nous devons les regarder et nous les regardons en effet comme non avenues, jusqu'à ce que les accusateurs se soient présentés régulièrement devant nous avec des plaintes nettement formulées et en aient fait la preuve régulièrement.

II. Nous regardons les auteurs de ces écrits comme coupables, entr'autres des fautes suivantes:

(a) Manque de respect envers le Saint Siège devant le tribunal duquel les questions traitées étaient pendantes.

(b) Désobéissance flagrante aux ordres des évêques de cette province et du Saint-Siège.

Les Pères de notre cinquième concile, dans leur pastorale commune, s'expriment comme suit:

"Nous voulons qu'à l'avenir quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette institution catholique ou quelque autre, le fasse non pas devant le tribunal incompetent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont institués les juges et les gardiens de la foi."

Le décret XXII du cinquième concile donne aux écrivains catholiques de cette province, les règles à suivre dans leurs discussions, surtout avec des catholiques. La modération, la prudence, la charité, le respect envers les autorités ecclésiastiques et civiles, envers les établissements placés sous la direction des évêques, sont spécialement recommandés. Or, nous le disons à regret, ces prescriptions ont été violées ouvertement.

Le Saint Siège a aussi clairement manifesté sa volonté en deux circonstances.

Dans le décret du 1 février 1876, qui vient d'être confirmé par Léon XIII, il est adjoint aux évêques qui croiraient devant Dieu avoir quelque reproche à faire à cette institution, de ne jamais recourir à la presse, laquelle d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à algrir les esprits et les questions qu'à remédier au mal et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université et souvent même à l'honneur de la cause politique.

Cette injonction si formelle et si absolue oblige a fortiori le clergé et les fidèles de cette province, comme le prouve, du reste, le document que nous allons citer.

En 1877, le Saint Siège, à notre demande, a formulé et sanctionné un

règlement sur les droits et les devoirs de ce conseil de haute surveillance créé par la bulle "Inter varias sollicitudines." L'article XVI trace nettement aux écrivains catholiques de cette province la marche à suivre quand ils croient avoir raison de se plaindre de l'Université Laval.

"XVI. Les écrivains catholiques, en parlant de l'Université et de ses professeurs, en tant que professeurs, devront observer dans leurs écrits le décret XXII du cinquième concile de Québec. Si quelqu'un, qui n'est pas évêque, croit avoir raison de se plaindre, soit de l'Université, soit de l'un de ses professeurs, il ne lui reste aucune autre voie à suivre que de manifester privément ses plaintes à quelqu'un des évêques. Il appartiendra ensuite à celui-ci de juger de ce qu'il faut faire. Si les plaintes lui paraissent bien fondées, il devra les déférer, soit au chancelier, soit au conseil supérieur, dont il demandera la convocation à l'Archevêque."

III. Les excès de langage d'un adversaire, ni ses débâillances, ne sauraient jamais excuser un écrivain de ses manquements au respect dû à qui de droit, à la justice, à la vérité, à la charité chrétienne et à la prudence. Nous condamnons tous ces manquements de quelque part qu'ils viennent; nous renouvelons les ordonnances et défenses déjà faites sur ce sujet. Recommandons fortement ce s'abstenir de tout ce qui pourrait servir à entretenir l'agitation des esprits. C'est le vœu qu'exprime le Souverain Pontife, quand il nous enjoint de travailler sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.

Donné à Québec sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et contre-seing de l'assistant-secrétaire de l'archidiocèse, le vingt unième jour du mois d'octobre mil huit-cent quatre-vingt-un.

† E. A. ARCH. DE QUEBEC.
† L.-F., EV. DES TROIS RIVIÈRES.
† JEAN, EV. DE S. G. DE HIMOUSKI.
† EDOUARD-CHS., EV. DE MONTRÉAL.
† ANTOINE, EV. DE SHERBROOKE,
† J. THOMAS, EV. D'OTTAWA,
† L.-Z., EV. DE S. HYACINTHE,
† DOM., EV. DE CHICOUTIMI.

Par Messieurs,
C.-A. MAROIS, Ptre.,

Assistant secrétaire.

DEPECHE SPECIALES

A L'ELECTEUR.

Montréal, 25 octobre 1881.

L'Hon. juge Monk a expliqué dans sa charge aux jurés qu'il ne s'agissait pas de savoir si les accusations portées contre M. Sénécal par l'ELECTEUR étaient fondées ou non, mais de savoir si M. Gagnon était responsable en loi de la publication des articles de l'ELECTEUR. La Cour déclara qu'elle n'avait aucun doute que M. Gagnon, comme directeur, était responsable des écrits publiés par l'ELECTEUR et les jurés ont rapporté un verdict en conséquence.

Montréal, 26 octobre 1881.

Immédiatement après le verdict, dans la cause de Gagnon, hier après-midi, l'Hon. M. Irvine demanda à appeler la cause de Laurier.

M. C. P. Davidson, au nom du gouvernement, et MM. Carter et Archambault, au nom de M. Sénécal, demandèrent à faire remettre la cause au terme prochain.

L'Hon. M. Irvine se leva immédiatement et protesta énergiquement contre la remise du procès. Il dénonça avec tant de vigueur les intrigues de la poursuite et du gouvernement, leur acharnement contre M. Gagnon, qui n'était pas plus responsable que lui de l'écrit, et leur crainte et leur lâcheté en face de M. Laurier qui demandait à faire la preuve des accusations, qu'il s'en suivit une altercation des plus vives.

M. Davidson alléguait que les jurés

étaient fatigués. M. Archambault prétendait de son côté que tous ses témoins n'étaient pas présents.

MM. Irvine et Mercier donnèrent alors leur parole qu'ils feraient venir eux-mêmes les témoins de Sénécal.

Placé dans une telle position, la Cour ordonna de procéder.

Douze jurés français furent assermentés, et la Cour ajourna à ce matin.

Le proces Senecal-Gagnon.

Ce procès s'est terminé hier par un verdict contre le défendeur. La chose allait presque de soi. Du moment que M. Gagnon ne plaiderait pas la vérité des accusations de l'ELECTEUR, il n'y avait qu'une question de droit, la question de savoir si le gérant d'un journal doit être tenu responsable d'un article publié à son insu et dont il n'a pu empêcher la publication.

M. Gagnon n'ayant fait aucune autre défense, du moment que le juge a décidé contre lui la question de droit, le verdict est devenu inévitable.

C'est pour cette raison que nous n'avons pas entretenu nos lecteurs de cette cause, qui n'avait plus d'intérêt politique, quelle qu'en fût d'ailleurs l'issue.

C'est maintenant que va commencer le véritable procès. Ce n'est pas celui de M. Laurier, car il admet avoir écrit l'article incriminé; c'est celui de son accusateur. C'est M. Sénécal, et avec lui le gouvernement, qui sont mis sur la sellette des accusés. C'est maintenant que nos adversaires peuvent se préparer à des émotions. Ils vont en voir de toutes les couleurs sur le compte de leur cher—dans les deux sens—Sénécal.

Les insinuations de la "Minerve" contre M. Laurier.

Dans le but de détourner l'attention de son maître Sénécal, la Minerve a essayé de faire des insinuations contre la conduite professionnelle de M. Laurier dans la faillite de feu M. Triganne, de Somerset.

M. Laurier aurait probablement dédaigné cette insinuation, dont l'auteur avait été trop lâche pour parler de manière à permettre de le poursuivre. Mais il s'est trouvé une femme à qui M. Laurier avait rendu service, et qui a cru devoir repousser cette malhonorable insinuation de la Minerve. Nous publions plus bas une lettre de Madame Triganne. Cette lettre fait autant d'honneur à celle qui l'a écrite qu'à celui à qui elle rend un si beau témoignage. Ce n'est pas tous les jours que ceux qui rendent des services trouvent des obligés qui savent les reconnaître d'une manière si généreuse.

Chose singulière, chaque fois qu'on veut accuser M. Laurier, il se révèle quelque chose à son honneur qu'il avait laissé ignorer. Chaque fois, au contraire qu'on parle d'un méfait de M. Sénécal, dix personnes se présentent pour en citer de plus graves encore.

Plessisville 22 oct. 1881.

L'Hon. W. Laurier M. P., Montréal,

Monsieur,

Je vois par *La Minerve* du 19 courant qu'on y fait certaines insinuations sur votre compte relativement à la faillite de mon défunt mari.

Comme ces insinuations malveillantes peuvent vous être préjudiciables, je me permets de vous dire que j'étais passablement au courant de toutes les affaires de mon mari, et je puis affirmer que dans toute cette histoire de faillite, votre conduite a été strictement professionnelle et parfaitement honorable.

J'ai même eu des actions de grâces à vous rendre pour votre générosité à mon égard; car après la mort de mon

pauvre mari, vous avez été assez bon pour me faire remise de tout ce que je pouvais vous devoir. Je serais prêt à donner mon affidavit des faits que je relate ici, et je vous permets de faire l'usage que vous voudrez de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être
avec considération,
Votre tout dévoué,
C. A. DUBÉ-TRIGANNE.

LES CANDIDATURES.

QUÉBEC.

Les candidatures commencent à se dessiner.

À Québec-Est et à Québec-Centre, il n'est question de personne pour s'opposer à M. Shehyn et au Dr. Rinfret. D'ailleurs toute lutte contre eux serait inutile.

À Québec Ouest, tout le monde admet qu'il ne peut plus être question de M. Arthur Murphy. Les conservateurs sont aussi dégoûtés de lui que les libéraux. Ils le trouvent trop dur d'entretien. M. Chapleau, qui s'y connaît, déclare qu'il n'y a pas moyen de l'acheter une fois pour toutes. Il ne fait que se louer, c'est toujours à recommencer, et le loyer augmente toujours.

On parle de M. Owen Murphy comme candidat indépendant. Les libéraux ne se sont pas arrêtés sur un choix, mais nous sommes sûrs de réussir si nous nous en donnons la peine, car la division nous appartient. Il n'y en a pas de meilleure preuve que le fait que nous y avons fait élire un homme comme M. Arthur Murphy.

COMTÉ DE QUÉBEC.

Aucun candidat ne se montre encore à l'horizon contre l'honorable M. David Ross. et nous ne savons pas si nos adversaires trouveront quelqu'un d'assez naïf ou d'assez dévoué pour aller se lancer dans une lutte dont l'issue ne peut être qu'un désastre pour lui.

PORTNEUF.

M. Jean-Docile Brousseau s'est choisi pour aller porter la bannière conservatrice dans ce comté. Il va aller y faire briller l'éloquence du silence, et expliquer les merveilles qu'il a faites à la Corporation où il a cru que le moyen de restaurer nos finances municipales, c'était de retrancher dix cents par jour aux gages des femmes qui lavent les bureaux, et de se voter à lui-même un salaire de \$500 comme commissaire de police.

L'élection actuelle va lui donner une chance de payer les comptes qu'il a laissés sur celle de 1872. M. Julien, de St Raymond, dont la terre a été vendue par le shérif pour une dette d'élection de M. Brousseau, va peut-être avoir la chance de la lui faire racheter.

MONTMORENCY

Dans ce comté, M. Charles Langeletier va avoir pour adversaire soit M. Charlebois, notaire, soit M. Drouin avocat de cette ville. Il suffit de se rappeler l'élection de 1878 pour prévoir le sort qui attend celui de ces deux candidats qui consentira à s'immoler à son parti. Lequel des deux serait battu plus facilement? C'est ce qu'il est difficile de dire d'avance, mais M. Langeletier a battu M. Angers avec facilité raison de son nouvel adversaire, lequel ne pourra être qu'un enfant auprès de celui qu'il avait eu en 1872.

On s'encourage en pensant à la double élection de M. Valin. Mais on oublie que ce qu'on a élu ce sont les écus de l'homme aux snow storms. Le parti libéral en masse s'est abstenu. C'est au point qu'il n'a été donné que 900 votes à la dernière élection, à la place des

2000 qui ont été enrégistrés au 1er mai 1878.

CHARLEVOIX

Ce comté est déjà tellement acquis au parti libéral que M. Gauthier n'ose plus s'y présenter. La question n'est pas de savoir si nous le prendrons, mais avec quel candidat nous nous en emparerons. Il est question de plusieurs candidats libéraux, mais on ne parle pas de candidats conservateurs.

CHICOUTIMI ET SAGUENAY.

Au décès de M. W. Price, ce comté s'était hâté d'élire M. Beaudet. Comme on le savait président de la compagnie de chemin de fer de Québec au Lac St Jean, on croyait qu'il suffisait de l'élire pour voir arriver de suite la voie ferrée à Hébertville et bientôt à Chicoutimi. Le chemin de fer n'est encore qu'à St Catherine et M. Beaudet n'a pas même pu faire disparaître la barrière de péage qu'il y a sur la chemin de St Urbain à la Grande Baie. Aussi les électeurs de Chicoutimi ont ils déclaré à leur député que la barrière lui resterait fermée au moment de l'élection.

GASPÉ ET BONAVENTURE.

Il n'y a pas encore de candidatures libérales d'annoncées pour ces comtés. Nous espérons cependant en voir surgir une à Bonaventure où M. Tarte est décidé à ne plus se présenter. Quant à Gaspé, nous n'aurons pas de peine à le prendre, si les élections nous sont favorables en général. Si elles sont contre nous dans le reste du district, il est inutile pour nous d'essayer d'y faire la lutte, ce comté suit toujours le courant général du reste de la Province.

RIMOUSKI

Il n'est question d'aucun adversaire encore pour le député actuel de ce comté, M. Parent. Les chances d'un candidat ministériel y sont d'ailleurs tellement minces qu'on comprend que personne ne soit pressé de les courir.

TÉMISCOUATA.

M. Déchêne ne se présentera pas dans ce comté. Comme le rat qui avait renoncé au monde, il veut, lui aussi, se retirer dans son fromage, et il sollicite la place de feu le Dr. Dabé comme agent des terres de la Couronne.

Aurons-nous un candidat libéral? C'est là toute la question. Si M. Alphonse Pouliot voulait se présenter, tout le monde admet qu'il serait, cette fois-ci, facilement élu.

KAMOURASKA.

Tout le monde admet que M. Gagnon sera élu. Il sera appuyé par plusieurs chefs conservateurs, qui veulent montrer ainsi qu'ils savent apprécier les services qu'il a rendus au comté, dans l'affaire du chef-lieu du district. Il est même assez probable qu'il sera élu par acclamation.

L'ISLET.

M. Dupuis n'aura aucune peine à se faire réélire s'il se présente. La seule difficulté c'est qu'il parle de se retirer. Nous comprenons que pour un homme de son âge et de ses habitudes, il n'est pas très agréable d'être dans la politique active. Mais il est précisément de ceux dont les services sont le plus utiles à la Chambre. Sa parfaite connaissance des besoins de l'agriculture fait que ses discours sont toujours écoutés avec attention. Les deux côtés de la Chambre regretteraient, nous en sommes sûrs, de le voir se retirer.

Dans ces circonstances, nous lui savons assez de patriotisme pour ne pas refuser de faire pour cinq ans encore

le sacrifice de sa tranquillité et de son repos.

MONTMAGNY.

Les deux partis s'accordent à débarasser le comté du Dr Fortin, le veau No 5. Le parti libéral doit avoir ces jours-ci une réunion de délégués pour choisir un candidat. Tout nous porte à croire que leur choix tombera sur M. Nazaire Bernatchez, préfet du comté.

Nous espérons qu'en ce cas, M. Bernatchez acceptera la candidature, et il sera certainement élu. Cela lavera bien le comté de la souillure que lui a infligée le veau No 5. M. Bernatchez est un homme intelligent et possède une bonne instruction pratique. C'est de plus un caractère, et non pas une guenille politique comme celui qu'on veut lui faire remplacer.

BELLECHASSE.

A moins que notre vieil ami, M. Boutin, n'en soit empêché par l'état de sa santé, nous espérons qu'il sera le candidat libéral. Voilà un homme qui ne se vendra jamais. Sa réponse aux sénécalistes qui voulaient l'acheter en septembre 1879, le mot dont il a stigmatisé le traître Chauveau qui voulait le corrompre: je ne suis pas instruit, mais je suis un homme d'honneur, tout cela lui a gagné l'estime de tous les honnêtes gens, et lui mérite l'estime des libéraux qui savent apprécier l'indépendance de caractère.

LÉVIS.

M. Paquet s'est fait élire en 1879, d'abord avec l'argent jeté à profusion, avec la promesse d'un pont sur la Chaudière et d'un subside qui permettrait au chemin de Lévis et Kennebec de descendre la côte. Le pont est encore à faire, et le chemin, au lieu de descendre la côte à Notre-Dame, est envoyé à une lieue et demie plus bas. Toute la partie haute de la ville va être ruinée, mais en revanche M. Paquet a obtenu \$14,000 du Crédit-Foncier.

Tous les électeurs sont tellement écœurés de ce traître fait à l'image morale de M. Sénécald, que pour débarrasser le comté de cette boue, les libéraux sont prêts à pousser le désintéressement et le patriotisme jusqu'au point de soutenir même un candidat franchement conservateur, pourvu que ce soit un homme respectable qui ne déshonore pas leur comté.

BEAUCÉ

M. Poirier va être facilement réélu dans ce comté. La conduite honnête et indépendante qu'il a tenue en chambre va lui valoir l'appui de plusieurs chefs conservateurs qui l'ont combattu en 1878 avant de savoir ce qu'il pouvait faire. On ne lui connaît pas encore d'adversaire, et il est peu probable qu'on en trouve un sérieux, car il courrait à une défaite certaine.

LOTBINIÈRE, MÉGANTIC ET ARTHABASKA

Voilà trois comtés tellement sous par notre parti qu'il est peu probable que nos adversaires fassent de l'opposition à MM. Joly, Irvine et Watts. En tous cas, leur élection est hors de tout doute.

Comme on le voit, notre district va donner à peu près le même résultat qu'aux élections de 1878; si nous perdons un comté ou deux sur ceux que nous avons pris alors, nous aurons chance d'en enlever autant à l'ennemi.

UN COMBLE.

M. Paquet reprochant à M. Tarte de n'être pas assez conservateur.

On lit dans le *Quotidien*, l'organe de M. Paquet:

M. Tarte se sépare ouvertement de son parti, et personne ne pourra maintenant dire: "Le Canadien," journal conservateur a dit.....

Nous persistons à affirmer que le dépit, l'ambition déçue, sont les vraies causes de cette défection.

N'est-ce pas délicieux de voir M. Paquet prononcer des excommunications au nom du parti conservateur, en exclure M. Tarte, après y avoir fait entrer le Dr. Fortin?

Seulement, nous nous demandons ce que ce sera que le parti conservateur quand on n'y verra plus que des Paquet, des Fortin et de Flynn? Nous serions curieux de savoir ce que ce parti pourra conserver. Sera-ce l'honneur? Non, sans doute. Ce sera le pouvoir.

ACTUALITES.

La *Mimosa* ne partage pas évidemment l'opinion de notre confrère du *Courrier du Canada* sur le mérite littéraire de notre rédacteur-en-chef. Voici comment l'organe en chef du parti conservateur terminait hier un long article sur le procès Sénécald Gagnon:

"Une dernière remarque: M. Pacaud a parlé à plusieurs reprises de la partie littéraire du journal dont il était chargé: cette allusion à la littérature, à propos des écrits que publient nos journaux, n'est-elle pas un peu prétentieuse? Nous ne faisons pas cette remarque pour M. Pacaud personnellement, qui écrit aussi bien que la plupart et mieux que plusieurs de ses confrères, mais nous parlons de toute la presse. Il nous semble qu'un qualificatif plus modeste aurait mieux convenu."

Dans une dépêche spéciale de Montréal datée le 29 à midi et demie et publiée hier, on nous a fait dire par erreur que c'était M. Arthur Gauthier qui avait été entendu ce jour-là, dans l'affaire Sénécald vs. Gagnon, tandis qu'il s'agissait de M. Frédéric Gauthier, comme on le verra d'ailleurs par la suite des témoignages que nous publions aujourd'hui.

Parmi les vieilles archives du département des Terres de la Couronne, M. T. P. Bédard a découvert dernièrement un registre contenant les actes de profession religieuse des révérends pères et des frères de l'ordre des Jésuites, qui ont prononcé leurs vœux au Canada, de 1715 à 1772.

Le Procureur-Général, l'hon. M. Loranger, est arrivé de Montréal, hier soir.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Cauchon, de Manitoba, doit être à Québec dans une quinzaine de jours.

M. Tiffin, l'un des principaux marchands de gros de Montréal, dont nous avons annoncé la mort lundi dernier, a fait un legs de \$60,000 en faveur d'institutions de charité catholiques de Montréal. Il a fait don de \$3,000 en faveur de la construction d'une église catholique à Rawdon, et en définitive, \$100,000 à chacun de ses deux frères.

Sa veuve a été mieux favorisée encore, et le défunt n'a pas oublié dans ses largesses son ancien associé dans les affaires, M. James S. Kelley.

Les travaux d'exploration pour le pont projeté, qui doit traverser le St Laurent, près l'île aux Hérons, sont poussés avec vigueur.

On espère que d'ici à quelques jours le tracé principal sera fait.

Les directeurs de la compagnie se sont assurés les services de MM. Cardinal et fils, qui sont, dit-on, le plus en état de connaître le fleuve en cet endroit.

La *Gazette officielle* de samedi contenait la nomination de M. J. O. Chabot comme inspecteur des poids et mesures à Montréal.

Le baron James Rothschild est mort, hier, à Paris.

L'UNION TYPOGRAPHIQUE ET LE COURRIER DU CANADA.

Notre confrère a rétracté, hier, les accusations qu'il avait portées d'une manière inconsidérée contre l'Union Typographique. Voici sa rétractation... après avoir examiné les règlements de l'Union, nous sommes prêts à dire que l'Union n'a aucune affiliation avec la

franco-maçonnerie, et qu'il est déclaré dans sa constitution qu'elle n'aura recours à aucune grève.

Cour d'assises à Montréal.

22 octobre, 1881.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Arthur Gauthier est assésmenté. J'ai été employé au bureau de L'ELECTEUR depuis le 15 juillet 1880 jusqu'au mois de juin 1881.

J'ai lu l'article du 20 avril. Alors ma besogne consistait à expédier le journal.

Après une longue discussion entre M. Irvine, M. Archambault, M. Carter et M. Mercier, le tribunal décide que le témoin peut prouver la publication et la circulation du journal à Montréal.

M. Gauthier continue: Les journaux des abonnés de Montréal sont expédiés par la poste.

La personne désignée dans L'ELECTEUR du 14 avril comme gérant est le défendeur.

C'est mon frère qui m'a engagé comme employé à L'ELECTEUR. Mon frère était comptable.

C'est la compagnie d'imprimerie qui publiait le journal. J'ai toujours considéré M. Gagnon comme mon chef.

J'ai vu quelquefois M. Gagnon au bureau. Je ne suis pas certain de l'avoir vu après le 20 avril.

Transquestionné.—Je me rappelle de l'entrée de M. Pacaud à la rédaction en décembre 1880. M. Pacaud seul contrôlait la rédaction.

Je sais positivement que M. Gagnon n'était pas à Québec le 20 avril.

24 oct. 1881.

Présidence des hon. juges Monk et Cross.

Louis Adélar Sénécald continue à rendre témoignage. Il produit plusieurs numéros de L'ELECTEUR contenant des articles sur son compte. Dans l'un de ces articles—le 25 avril—on fait allusion à la poursuite pour libelle.

Dans les numéros du 26, du 27, du 29, je lis des articles sur mon compte. Il y en a aussi le 9 mai, le 1er juillet, le 16 juillet. Je ne sais pas ce que l'on veut dire lorsqu'on m'appelle boss.

On lit au jury plusieurs alinéas de ces derniers articles.

A l'époque où furent publiés ces articles j'étais surintendant du chemin de fer Q. M. O. et O., depuis le 1er mars 1880.

Transquestionné.—Je sais que M. Gagnon n'est pas l'auteur de l'article du 20 avril. Je connais l'auteur. J'ai poursuivi l'hon. M. Laurier comme l'auteur de l'article.

J'ai poursuivi, en Cour supérieure, la compagnie d'imprimerie de Québec pour le libelle dont je me plains.

J'ai aussi poursuivi, l'hon. M. Laurier, en Cour Supérieure, pour \$100,000.

Je n'ai jamais dit dans l'automne de 1879 qu'il y avait commencement de 1880, que j'avais dépensé \$100,000 pour faire monter M. Chapleau au pouvoir. Je n'ai rien demandé au gouvernement.

J'ai pu dépenser de l'argent pour la politique et dans des élections, mais jamais \$100,000.

Il est possible que j'aie dit que j'avais dépensé de l'argent pour M. Chapleau. C'est connu de tout le monde.

Frédéric Gauthier est assésmenté.

Je connais le défendeur, M. Gagnon.

J'ai été employé au bureau de L'ELECTEUR depuis le 15 juillet 1880 jusqu'en mai 1881.

Le journal au commencement de sa publication était publié par M. Gagnon. Il est encore un des directeurs de la compagnie qui publie L'ELECTEUR. Il est aussi directeur-gérant.

J'ai eu connaissance de la publication de l'article du 20 avril. J'étais alors l'administrateur de L'ELECTEUR. J'avais reçu mes pouvoirs de M. Gagnon.

Je n'ai reçu aucune instruction de M. Gagnon au sujet d'articles libelleux.

Transquestionné.—Je n'ai eu que des relations d'affaires avec M. Gagnon. Le 15 décembre 1880, M. Pacaud fut nommé rédacteur et devint responsable de la rédaction. Je pensais que M. Gagnon n'était pas à Québec lorsque fut publié l'article du 20 avril. M. Gagnon demeura à 80 milles de Québec. J'ai vu l'article du 20 avril avant qu'il fût imprimé. Il était alors en la possession de M. Pacaud.

Je suis convaincu que M. Gagnon n'a pas vu l'article avant sa publication, l'hon. Wilfrid Laurier est assésmenté.

M. Archambault déclare qu'il n'a pas de questions à poser au témoin, et l'hon. M. Irvine fait l'examen de M. Laurier.

Je suis l'un des directeurs de la compagnie d'imprimerie de Québec qui publie L'ELECTEUR.

Le 15 décembre 1880, M. Pacaud fut nommé rédacteur. Jusqu'à cette époque M. Gagnon n'a eu rien à faire avec sa no-

mination et n'avait aucun contrôle sur M. Pacaud.

Dans les premiers jours de janvier, M. Pacaud s'est plaint d'intervention de M. Gagnon dans le bureau de direction. Alors les directeurs ont décidé de nouveau que M. Gagnon n'avait aucun contrôle sur M. Pacaud.

Le 20 avril 1881, lorsque fut publié l'article incriminé, M. Gagnon n'aurait pas pu empêcher M. Pacaud de publier l'article. Il n'avait sur lui aucun contrôle, et je sais que M. Gagnon n'est jamais intervenu parce qu'il n'en avait pas le pouvoir.

L'élection des directeurs a eu lieu en juin ou juillet 1880, M. Gagnon a été le gérant du journal depuis cette époque.

Je suis dénoncé par le grand jury comme l'auteur de l'article du 20 avril. Je savais tellement que M. Gagnon n'avait ou rien à faire avec cet article que j'ai offert à la poursuite de lui donner le nom de l'auteur si en voulait discontinuer les procédures contre M. Gagnon. C'était après que le magistrat de police eût renvoyé M. Gagnon aux assises.

M. Gagnon prétendait décliner la juridiction du tribunal de Montréal. C'est pour cela que je n'ai pas fait la proposition plus tôt. Lorsque le magistrat déclara qu'il avait juridiction nous songeâmes à faire la proposition.

J'ai opposé à l'accusation de libelle un plaidoyer de justification.

THEATRE.

Il y avait salle comble, hier soir, pour entendre jouer "Ma Géraldine." Cette pièce a eu un succès complet. Les bravos et les applaudissements n'ont cessé de prouver aux acteurs que l'auditoire était parfaitement satisfait de leur manière d'interpréter les rôles les plus difficiles, les plus ingrats.

M. George Cairn, dans le rôle de Mike McShane, fait le plus beau bandit que nous ayons vu jusqu'à ce jour.

Mademoiselle Edna Carey, dans le rôle de "Géraldine," a montré beaucoup de talent et excité les sympathies de toute l'assemblée.

M. W. H. Power et Madame Agnès Herndon se sont montrés dignes de la compagnie à laquelle ils appartiennent. Somme toute, succès complet, belles recettes, pour la compagnie et belle représentation pour le public Québécois. A pré-midi, matinée. On donnera de nouveau "le Galérien." Ce soir "Le mariage."

On dit que c'est la plus belle de toutes les pièces, et on nous promet des émotions sérieuses. A ce soir donc, rendons-nous en foule à la salle de musique pour prouver à MM. Sparov et Homier que nous savons apprécier leur bon goût; c'est le seul moyen pour Québec d'avoir du bon théâtre.

On nous prie d'annoncer que cette dernière pièce sera jouée en entier, comme les autres.

La compagnie ne laissera Québec que demain. Conséquemment, les acteurs n'étant pas pressés de partir ce soir, donneront leurs rôles en entier.

A TRAVERS LA VILLE

Au Bazar.—On nous prie d'annoncer que le piano sera raffé, vendredi soir, au bazar qui a lieu dans la Salle Jacques-Cartier, en faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

Hier soir, il y a eu au bazar, à la Salle Jacques Cartier dîner, pour les membres de l'Union Commerciale et les marchands.

Ce soir, c'est le tour des tanneurs.

Le dîner des bouchers aura lieu demain, et vendredi soir on aura pour convives les membres du cercle catholique.

La loterie organisée par les dames de la table St Roch aura lieu demain l'après-midi à deux heures.

Ecrasé par les chars.—Au moment de mettre sous presse, on nous apprend qu'un accident fatal vient d'avoir lieu sur le chemin de la rive nord, rue du Prince Edouard, en face de la fabrique de M. Chalfour.

Un journalier qui travaillait sur la voie ferrée à cet endroit, a commis l'imprudence d'escalader une plateforme pendant qu'elle était en mouvement.

Il a perdu l'équilibre, est allé retomber à la renverse sur la voie et le train lui a coupé les deux jambes.

C'est un homme de Ste Jeanne de Neuville, âgé d'une quarantaine d'années environ.

Institut Commercial St-Louis.—Assemblée ordinaire de cette Institution, demain, jeudi, à huit heures et demie. Les membres sont priés d'y assister.

Par ordre,
JOSEPH DUBÉ,
Secrétaire.

Le grand encan de beaux meubles.—C'est demain, jeudi, le 27 courant, que M. Oct. Lemieux et Cie. feront la plus belle vente à l'encan de la saison, grande quantité de meubles en Noyer noir, crin et marbre poli à l'huile; magnifique Piano carré, Tapis presque neuf, Rideaux en Damas de soie très riches, une des plus belles collections d'argenterie anglaise, verrerie, service à dîner en porcelaine, peint à la main, service à thé, coutellerie, matelas en pur crin, lit de plume fine, etc., etc., etc.

Ce magnifique encan aura lieu à la nouvelle Salle d'Encans de M. Oct. Lemieux et Cie., 253 rue et Faubourg St. Jean, et commencera à 2 heures précises, tout sera visible ce soir jusqu'à 9 heures.

Pour les détails, voir l'annonce.

Suicide.—Dernièrement nous avons raconté le fait qu'un jeune homme de 17 ans, fils d'un cultivateur de la paroisse St Anselme, s'était suicidé en se pendant dans la grange de son père.

Le Coroner du district, le Dr Morisset a fait une enquête.

Il paraît maintenant que le malheureux appartenait à une famille de mendicants plongée dans le vice.

Il s'est pendu au moyen d'une corde qui servait de trait.

Verdict a été rendu par le jury conformément aux faits.

Procès important.—La Compagnie des mines d'or du Canada a intenté une poursuite en dommages, en Cour Supérieure, à Québec, contre la Compagnie de mines d'or de Clarence, pour un montant de \$50,000.

Ce procès n'a été institué que dans le but de forcer l'intimée à prouver qu'elle a réellement droit de miner sur le lot No. 13, qu'elle exploite dans le moment.

Accident fatal.—Un journalier de Montréal, du nom de Carpentier, a eu le pied droit horriblement broyé entre deux chars, lundi soir, à la station Lachepetière, sur le chemin de fer de la rive Nord, pendant qu'il était occupé à les accoupler.

Il est mort deux heures après l'accident, malgré les soins des Drs. Mayrand, de Deschambault et J. Pelletier, de Ste. Anne de la Péraie.

Il y a eu enquête, hier l'après-midi.

Droits.—On a perçu hier aux douanes, à Québec, la somme de \$4,987.06.

Vol.—Lundi soir, vers six heures, un individu en passant devant l'établissement de M. Rousseau, marchand, rue St Joseph, a fait main basse sur une pièce de marchandise qui était exposée dans la porte de l'établissement. Une personne qui avait été témoin du vol s'est empressée d'aller en avertir le propriétaire.

Un commis a été immédiatement mis aux trousses du coquin, mais inutilement le voleur réussit à le dépister. On ne l'a pas encore encagé.

Religieux.—Les exercices d'une retraite pour le jubilé sont commencés ce matin à Beaufort. C'est un religieux de haute réputation, paraît-il, qui en est le prédicateur.

Exportation agricole.—Messieurs Rousseau et Bernier, marchands de fleur à Québec, viennent de recevoir de Thomas Dufresne de la Pointe du Lac par voie ferrée un char de blé d'Inde canadien. C'est le premier envoi de l'espèce.

Océanique.—Le dernier vapeur de la malle, le *Sardinian* a fait en 21 jours le trajet aller et retour entre Québec et Liverpool.

Parti de Québec le 1 octobre il repartait de Liverpool le 13 et est arrivé à Québec le 23.

On dit que le *Brooklyn* a déjà fait le même voyage en vingt jours.

Bulletin judiciaire.

Cour du Recorder.—Un jeune homme qui venait justement de recevoir ses gages d'un mois, a commis l'imprudence de se lancer dans une soufrière en règle, et pendant qu'il était ivre, on l'a dépouillé de \$15.00.

Au moment où le constable lui mettait la main sur le collet, il allait tomber du quai St André dans le fleuve.

Le recorder l'a trouvé suffisamment puni d'avoir été volé d'une somme de \$15.00 par un inconnu, et d'avoir failli se noyer. Et comme, à part cela il n'en était qu'à sa première peccadille, à sa première comparution devant le recorder, et comme sa femme est dans le moment clouée au lit par la maladie, le recorder lui a fait grâce.

Annonces nouvelles.

LECONS DE MUSIQUE.

MADAME J.-B. BELLEAU a l'honneur d'informer les familles, qu'elle est prête à donner des leçons de piano au plus bas prix possible.

S'adresser à
No. 13, RUE St. SEPH.
St. Roch.

24 oct. 1881.—15jr.

Annonces nouvelles. Ecole des Arts et Métiers DE QUEBEC.

Le Conseil des Arts et Métiers a décidé d'ouvrir les cours annuels de dessin, Mercredi le 2 Novembre prochain à sept heures du soir dans les Salles Ouest de la Halle Montcalm; les jeunes gens de métiers sont spécialement invités à suivre les cours.

Immense vente à l'encan de Meubles, Piano, Argenteries, etc.

PAR Oct. LEMIEUX & Cie. JEUDI, 27 OCTOBRE, A notre Salle d'Encan, No. 253, rue et faubourg St. Jean.

Magnifique piano carré de 7 octaves de qualité supérieure, ameublements de salon en noyer noir, couverts en crin, richement sculptés, sofas français, grandes bergères, étagères, tables de centre, tables à carte, gravures, peintures à l'huile, grand miroirs, doré, tapis de salon, rideaux de chassiss en damas de soie très-riches, rideaux pour armoire en brocatelle de soie d'une grande valeur; une grande quantité d'argenteries consistant: en plateaux, plats de café, épargnes, huilliers, service à thé et à café, uras; porte-cartes, couteillerie, couteillers, étant tout du pliqué anglais d'une grande valeur, service à dîner, à dessert, etc. à thé en porcelaine peinte à la main, verrerie anglaise, sideboard en noyer noir, table à dîner extensible; chaises en canne perforées, canapés, tapis pour salle à dîner, préfaits, magnifique ameublement de chambre à coucher en noyer noir dessus en marbre, aussi ameublement en frêne, matelats en pur crin, lits de plumes fines, poêles de chambres, poêles à charbon (self feeder) ustensiles de cuisine, etc. etc.,

Cet immense encan aura lieu à notre salle d'encan 253 rue et faubourg St Jean. Une grande partie de ces effets ont été achetés en Angleterre et sont d'une grande valeur. Les amateurs de beaux et bons effets sont invités de venir visiter notre salle.

Le tout sera visible Mercredi le 26 Oct. de 2 à 9 hrs. P. M. Des chaises seront réservées pour les Dames. LA VENTE COMMENCERA A 2 hrs. PRECISES Oct. Lemieux et Cie. Encanteurs. 21 Oct. 1881.

Salle de Musique. J. B. SPARROW DIRECTEUR.

LE GRAND SUCCES DE NEW-YORK LA COMBINAISON DU GALLEY SLAVE DE BARTLEY CAMPBELL

Sous la direction de M. W. H. Power, telle que jouée à New-York pendant 249 soirs consécutifs. Compagnie sans égal! Costume superbe.

MERCREDI SOIR MATRIMONY I Mercredi dans l'après-midi.

THE GALLEY SLAVE! PRIN: Orchestre, 75 cents; Gallerie, 50 cents; Pit, 25 cents. Billets en vente chez le Capt. C. E. Hollwell. Oct. 19.

B. HOUDE ET CIE., Marchands de TABAC,

328, Rue et faubourg Saint Jean. Les soussignés ont le plaisir d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils viennent de transporter leur assortiment dans le nouveau magasin qu'ils ont fait restaurer à neuf, dans leur nouvelle propriété située immédiatement à côté de leur ancien poste.

Les soussignés profitent de cette occasion pour adresser leurs plus sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour l'encouragement constant qu'ils en ont reçu, avec la confiance qu'on voudra bien leur continuer, tout en leur assurant que rien ne sera épargné pour leur donner la plus grande satisfaction possible.

B. HOUDE ET CIE., Manufacturier et marchand de tabac En gros et en détail, 328 rue St Jean.

MANUFACTURE DITABAC.

La manufacture de tabac du soussigné a été reconstruite et considérablement augmentée, au même poste occupé avant l'incendie de juin dernier, coin des rues Richelieu et Ste Claire.

Les améliorations extraordinaires qui ont été apportées à cette nouvelle construction, comme manufacture de tabac, permettent aujourd'hui au soussigné de remplir un surplis de commandes (ou d'ordres) de manière à approvisionner et satisfaire le double de sa clientèle dans cette branche de commerce.

La variété et la qualité supérieure des tabacs manufacturés dans cette fabrique sont des plus complètes.

B. HOUDE, Coin des rues Ste Claire et Richelieu. 21 oct.—1m

SOCIETE DE Prets et Placements de Quebec.

AVIS aux personnes maintenant en construction dans les Quartiers St Jean et Montcalm ARGENT A PRETER

La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter, sur garanties hypothécaires, aux taux de 4 et 5 0/0, intérêt capitalisé, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Les prêts se font par sommes de \$100.00 et plus et pour un an jusqu'à dix ans. Aucune amende n'est imposée sur les arrérages.

Les transactions se terminent avec toute la diligence possible. La Société prête aussi aux actionnaires sur la garantie de leurs actions. Pour toutes les informations s'adresser au bureau de la Société, No 13 rue St Jacques. LS. BOURGET, Président.

ROBT LA ROCHE, Sec. Trés. 12 sept. 1881.—4m

Demandé.

Une servante qui entende bien la cuisine. S'adresser, à compter de lundi prochain, au No. 110, rue St. Valier.

Nouveau bureau d'avocat A FRASERVILLE.

A partir de la Toussaint, prochaine, M. Alexis Dessaint, avocat, de Kamouraska, tiendra un Bureau tous les Vendredis et Samedi de chaque semaine, à la résidence de M. le Notaire Napoléon Michaud, à Fraserville, près de l'Église. Oct. 19 1881.—1ms.

J. A. Th. LE VASSEUR, NOTAIRE.

Commissaire pour recevoir des affidavits pour la Cour Supérieure et la Cour de Circuit, District de Québec. Agent d'immeubles et de placements. S'occupe de la rédaction à bas prix de toute espèce de documents notaires, sous-seing-privés, requêtes, etc. etc. Argent à prêter sur garantie hypothécaires, ainsi que sur billets promissaires. Bureau: No 26, Rue St Pierre, Basse-Ville. J. A. Th. LE VASSEUR, N. P. 7 oct 1881.—3ms

MADAME MORISSETTE

Remercie le public en général, et ses pratiques particulièrement, de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour. Madame Morissette se retire des affaires, qui seront continuées par son neveu,

Joseph-Adjutor Morissette COIN DES RUES ST. OURS ET ST. VALIER.

Elle espère que le public continuera à patronner la maison, qui sera tenue d'une manière des plus satisfaisante pour les acheteurs. 12 oct. 1881.—15j.

BAZAR ANNUEL EN FAVEUR DE L'hospital du Sacre-Cœur de Jesus

Qui se tiendra dans le mois d'Octobre prochain, à la salle Jacques Cartier, St Roch, sous le patronage distingué de Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec et messieurs les membres du clergé: Les dames dont les noms suivent présideront la table au bazar. TABLE DU SACRE-CŒUR.—Mme L. E. Gingras, assistée par Mesdames Dr Dion, Fiset, N. Lachance.

TABLE ST PATRICE.—Mme B. Léonard assistée par Mesdames J. Chaloner, O'Donnell, J. Smith, R. W. Battis.

TABLE STS ANGES.—(Rafraichissements) Mme P. Lapierre assistée par Mme E. Pannaud, F. X. Audibert.

TABLE DES ENFANS DE MARIE, ST SAUVEUR.—Miss Z. Petit Présidente, M. Blodreau, J. Savard, S. Verret, M. Langevin.

TABLE ST JOSEPH.—Madame U. Lapointe assistée par Mesdames I. Nolet, N. Consigny, et O. Mignier, Philéas Bélanger.

TABLE ST ANNE.—Mme J. Picard assistée par Mme L. Pepin.

TABLE ST JEAN-BAPTISTE.—Mme G. Roy, assistée par Mme A. Racine.

TABLE ST ROCH.—Miss Frs Blouin assistée par Mesdames Chs Guirard, J. B. Drouin, Jos. De Lamarre.

TABLE ST VINCENT DE PAUL.—Mesdames, J. Lachance, J. Lemieux et Madame Léon Bossue dit Lyonnais.

Les personnes charitables ayant quelques articles à offrir sont respectueusement priées de les envoyer aux dames ci-dessus mentionnées ou à l'Hospital du Sacre-Cœur. REVD. JOS. MARQUIS, Ptre, Directeur. 12 oct. 1881.

SIX CENTS BARILS D'huitres Fraiches.

Messieurs Letellier et Dubord viennent de recevoir un chargement d'huitres CHOISIES A LA MAIN QU'ILS OFFRENT EN VENTE POUR DEUX PIASTRES LE BARIL LETELLIER & DUBORD 56 Rue St Paul, Basse-Ville. Oct. 1881.—15j.

ESSAYEZ LA BALANCE IMPERIALE DE P. J. COLLINS,

La meilleure et la plus en usage. M. P. J. Collins manufacture ses balances lui-mêmes, ici à Québec et n'ayant pas de droit d'importation à payer, il peut les vendre à beaucoup meilleur marché que les autres. La balance impériale de P. J. Collins est en vente chez tous les marchands de ferronnerie et de quincaillerie. Toutes ses balances portent un certificat d'inspection attaché à chacune d'elles. P. J. COLLINS, No 73, Rue St. Joseph. 7 oct. 1881.

ASTRALE ET KEROSENE.

Huiles qui donnent une lumière brillante qui ne répandent pas de mauvais odeurs dans l'appartement, et qui n'enfument pas les cheminées etc. etc. A vendre chez: RENAUD & CIE, 24 RUE ST-PAUL. (AUSSI.) Divers magnifiques objets en plaqué, depuis \$1.00 jusqu'à \$38.00. TELS QUE, Huilliers, Corbelles, Pots à l'eau, etc. Aux marchands nous annonçons tout spécialement les cheminées No 1 et No 2. AINSI QUE Des Paniers de Granit Second, et de l'huile de charbon Canadienne. Ed. DOLBEC, Gérant. 6 Oct. 1881.—1m

On a besoin immédiatement.

Pour travailler dans une boutique de Corroyeur, à Stanfold, P. Q. de 3 bons blanchisseurs, 3 hommes de tables, 1 shaveur, 1 buffer. De bons ouvriers trouveront de l'emploi constant et de bons gages. S'adresser à P. H. MATTE, Tanneur et Corroyeur, Stanfold, P. Q. 6 Oct. 1881.—1m

AUGUSTE, PACAUD. AVOCAT.

St Joseph Beauce. 30 septembre 1881.—

J. B. BEAULIEU. HOTEL.

No 81 Rue St. Joseph, St. Roch. A l'honneur d'annoncer qu'en outre de son hôtel de première classe où le consommateur pourra toujours se procurer les vins des meilleurs crus, les liqueurs des premières marques et les cigares les meilleurs, il offre au public voyageur une table bien servie, où l'happât pourra se satisfaire à toute heure de la journée. Les commis voyageurs surtout sauront apprécier l'idée de M. Beaulieu, qui a ajouté à son restaurant, une salle d'échantillons. Huitres servies dans tous les goûts pendant toute la saison. 4 Oct. 1881.—1m.

AU DISPENSAIRE DE ST ROCH No. 116, RUE ST JOSEPH,

Viennent d'être reçus les célèbres Quina Laroche, grandes et petites bouteilles, fer Diastase, Quina Serravallo, per Bravais, pilules de Broucaud et de Vallet, Hydrofléine, les célèbres préparations de maltine, Pilules, d'huile de foie de morne etc. — AUSSI — Bandages herniaires de toutes grandeurs, Eponges pour les bains, la toilette et pour l'usage des corroyeurs. VERT DE PARIS Pour détruire la punaise à patates (phyloxera) et redoutée des cultivateurs; à bon marché. PHOTOGRAPHIE MM. Les photographes trouveront à mon établissement tous les produits chimiques qu'ils ont l'habitude d'employer. EAU MINERALE Très fraîche, Ste Geneviève de Batiscan. JULES C. DORION. 22 juillet 1881.

A vendre ou à louer

Une maison à deux étages située dans le village des Trois-Pistoles près de la station du chemin de fer, offrant beaucoup d'avantages pour tout genre de position et à des conditions très faciles. S'adresser au propriétaire. JOHNNY ROUSSEAU, Trois-Pistoles. 26 sept. 1881.

HOYT'S GERMAN COLOGNE.

Le parfum le plus délicieux DE L'EPOQUE. Exquise, délicate et permanente, cette Eau a acquis une célébrité qui n'a jamais été accordée à aucune autre Eau de Cologne, et les propriétaires voient avec orgueil, dans son immense popularité ainsi que dans la vente qui en augmente rapidement, le meilleur témoignage de ses qualités. Prenez garde aux contrefaçons et aux imitations. A VENDRE CHEZ J. J. VELDON, Pharmacien, Enseigne du Pilon Illuminé, 122 Rue St Joseph. 6 Oct. 1881.—1m

J. A. P. D'AUTEUIL, A. B. L. L. B., AVOCAT,

No. 114, Rue du Pont, St. Roch, BUREAU: No. 98, Rue St. Pierre, Basse-Ville. PORTE VOISINE DE LA BANQUE DE QUEBEC. Québec 14 sept. 1881.—

LARUE ET PACAUD AVOCATS

Bureau: 10 rue Donnacona (près les Ursulines) Haute-Ville, Québec. ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD ex-M. P. } ex-Notaire. Sauvoat les cours de Québec, Beauce, Montmagny et Bellechasse. Québec, 23 mars 1881.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

11 LES

DEUX MARGUERITE

PAR MME CHS REYBAUD. IV L'HOTEL DE NANTEUIL.

"Elle est sauvée ! —Que le ciel en soit béni, et vous aussi, docteur ! s'écria Raoul.

—Bon Jésus ! mon Dieu ! elle était donc en danger de mourir ? s'écria la jeune fille, pâle et hors d'elle-même à cette seule pensée ; un si grand malheur pouvait m'arriver ! —C'est fini, mon enfant, et je vous le répète, votre mère est

sauvée," lui dit le médecin avec bonté.

Mais l'impression était produite, et sur ces natures primitives, la réflexion ne réprime rien ; la jeune fille, bien que tout à fait rassurée, se retira dans un coin en fondant en larmes et les membres agités d'un tremblement convulsif.

"Laissez-la pleurer, dit le médecin en arrêtant Raoul qui s'était rapproché d'elle vivement, cela va la soulager ; elle a ce que les femmes du monde appellent une attaque de nerfs : elle l'a réellement..... C'est fort rare, je vous assure."

A ces mots il se retourna vers la malade et se mit tranquillement à lui tâter le pouls.

M. d'Agleville fut tenté d'accuser le docteur d'insensibilité ; il alla vers la table, et cherchant parmi des fioles que le digne

médecin avait tirées de sa poche, il tâcha de préparer une potion ; mais dans son ignorance des formules du codex, il eut peur de se tromper sur l'étiquette et fit tout simplement une tasse d'eau sucrée.

"Buvez, mon enfant, dit-il en la présentant à la jeune fille, buvez, je vous en prie ; cela vous fera du bien."

Elle prit machinalement la tasse, en arrêtant sur lui ses grands yeux noirs veloutés, et en écartant ses cheveux collés contre sa joue par les larmes. La commotion morale qu'elle venait d'éprouver avait laissé sur ses traits une magnifique expression ; immobile, l'œil fixe, une main noyée dans des flots de cheveux noirs qui s'échappaient de dessous le mouchoir roulé autour de sa tête, elle avait l'idéal beauté d'un marbre antique. Raoul la

considéra un moment avec une admiration silencieuse, comme il avait contemplé jadis, dans les églises d'Italie, les divines figures devant lesquelles les chrétiens et les artistes se prosternent depuis trois siècles.

Cependant, la malade, au lieu de répondre aux questions du docteur, arrêtait sur Raoul un regard vague et surpris ; alors seulement elle venait de s'apercevoir de sa présence.

"Quel est ce beau jeune monsieur ? demanda-t-elle.

—Un digne jeune homme qui vous a fait du bien, répondit brusquement le médecin, ne vous occupez pas de lui, et répondez-moi.

—Mais comment est-il ici ? continua la vieille femme.

—Eh ! parbleu, on vous l'expliquera plus tard, qu'est-ce que cela vous fait ?

—Cela m'inquiète, murmura-t-elle, mais d'une voix si basse que le médecin ne l'entendit pas ; puis elle cria avec une sorte d'impatience : Maguette !

—Me voilà, mère, dit la jeune fille en se précipitant au chevet du lit..... Ab ! c'est la première fois d'aujourd'hui que vous m'appellez !

—Reste là ! reprit la malade avec un accent tout à la fois impérieux et tendre ; il me semble que je t'avais perdue de vue ; c'est la première fois.

—Retirons-nous, dit le docteur en emmenant Raoul, après avoir fait ses dernières prescriptions ; cette bonne femme est tout effarouchée de votre présence. Au fait, que venez-vous faire ici ? Le spectacle de cette misère, de ces souffrances doit blesser votre vue et faire naître dans votre cœur encore plus de dégoût que de

Chemin de fer Q. M. O. & O
Changeement d'Heures.

A PARTIR DE
LUNDI 25 JUILLET 1881.

Les trains circuleront comme suit :

Table with 4 columns: Direction, Mille, Ex-press, and Departure/Arrival times for various routes like Ottawa, Hochelaga, and St. Jerome.

Service local entre Aymer, Hull et Ottawa
Tous les Trains de Passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la Nuit.

HOTEL LAROCHELLE
RIVIERE-DU-LOUP EN BAS.

Cet Hotel si avantageusement connu du public, a été réparé et est maintenant pourvu de toutes les améliorations modernes.

Advertisement for Quina Roche Elixir Vieux and Ferrugineux, featuring a logo and text about its medicinal benefits.

Advertisement for Codeine & Tolu Pain-Ex, featuring a logo and text about its use for various ailments.

Irritations de Poitrine.
Seul dépôt chez M. Brassart, Professeur Botaniste diplômé rue St-Joseph no 25 St Roch, de Québec.

MOUNTAIN HILL HOUSE
(HOTEL DION)
COTE DE LA MONTAGNE
QUEBEC

DR POURTIER ET FILS
DENTISTES
35, RUE St JEAN, HAUTE-VILLE
Quebec.



E. JACOT
IMPORTATEUR DE MONTRES
ET DE
BIJOUTERIES,

Désire attirer l'attention de l'honorable clientèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.

HOTEL ST. JAMES.
(Ci-devant Hôtel Farmer.)
A TROIS-RIVIERES.
La société récemment formée et connue sous le nom de

ST JAMES HOTEL
vient de subir toutes les améliorations modernes; ce qui lui permet maintenant de faire la concurrence aux meilleures maisons de Montréal et Québec.

GRAND SUCCES
Toujours la Première.
Deux premiers Prix et un Diplôme reçus à l'Exposition tenue à Montréal le 21 septembre, 1881.

La Machine à coudre "Williams"
Est la meilleure à se procurer, comme elle est

De la meilleure Manufacture !
Son Fonctionnement est des plus léger !!
Fait le meilleur ouvrage !!

MACHINE A COUDRE WILLIAMS
Pour tous les ouvrages qui sont requis.
La machine à coudre "Williams" a obtenu un premier prix à Vienne (Autriche) en 1863.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE STADACONA
Contre le feu et sur la vie
EN LIQUIDATION

CHEMIN DE FER
Quebec Central.
SERVICE DE TRAINS DIRECTS ENTRE Sherbrooke et Québec et St. Joseph.

HOTEL WARREN,
MALBAIE.
L'HOTEL WARREN QUI EST SANS RIVAL pour la grandeur, l'architecture, et le site dans la Malbaie.

RIVERIN PLANTE & CIE,
FONDEURS
102 a 108 Rue St Paul
QUEBEC
Ont constamment en magasin un assortiment général de

POELES SIMPLES,
DOUBLES ET
POELES DE CUISINE.
CHARRUES,
CHAUDRONS A SUCRE,
CHAUDRONS A SOUPE,
BOMBES ETC.

LIGNE ALLAN
CANADIENNES et des ETATS-UNIS
1881 Arrangements d'Eté 1881

MALLE DE LIVERPOOL
partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à Loch Foch.

AUX AMATEURS
BONS CIGARES
CIGARES DE LA HAVANE
CIGARES MEXICAINS,
CIGARES ALLEMANDS

Gingras & Langlois,
54, rue du Palais
20 juillet 1881.—1a

IMPRIMERIE ET PUBLIS
La Compagnie d'Imprimerie de Québec
Au No. 76, Rue St Joseph, St. Roch.
QUEBEC

compassion..... C'est affreux ! n'est-ce pas ?
—Mon Dieu ! que cette enfant est belle ! murmura Raoul, sans prendre garde à ce que disait le docteur.

c'est au dénouement que la passion a commencé, et Marguerite vous a aimé le jour que vous avez demandé sa main.
—Bien ! répondit Raoul avec une affectation ne gâtant pas sa joie.

scrupuleuse sagesse autorise; elles n'oseraient aimer un amant, elles ne peuvent pas aimer un mari. Il faut bien prendre son parti de ces natures factices, et n'attendre d'elles que ce qu'elles peuvent donner, c'est-à-dire des trésors de grâce, d'esprit, d'amabilité, de charmes acquis enfin, pas davantage...

—Dans son indignation elle ne manquerait pas de dire, mon cher, que vous ne comprenez pas votre bonheur, répondit Philippe, mais patience, cela viendra. Tenez, ajouta-t-il en s'arrêtant au fond de la pièce qui précédait le salon.

le front penché sur sa main frêle, contemplait d'un œil doux et pensif un magnifique bouquet que Raoul venait d'envoyer à sa fiancée. Marguerite, assise de l'autre côté du guéridon, s'occupait d'un léger ouvrage de broderie.

(A continuer.)